Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Adoption et encore ma mère à cinquante six ans

Par Visiteur

A 56 ans,j'ai encore ma mère mais je vais me faire adopter malgré tout par une dame dont je m'occupe pour le restant de sa vie: Quelles sont les démarches à effectuer?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Cette dame qui souhaite vous adopter doit saisir le tribunal de grande instance d'une demande en adoption simple.
Pour ce faire elle doit se rendre auprès du greffe du TGI.

Cordialement